

société, et non l'intérêt des Canadiens qui, actuellement, sont tous actionnaires. Chaque homme, chaque femme et chaque enfant de ce pays possèdent actuellement une partie de Petro-Canada, société qu'ils ont achetée et dans laquelle ils ont investi.

• (1220)

Petro-Canada a été créée il y a 17 ans dans le cadre d'une politique destinée à répondre aux incertitudes dans le secteur pétrolier à la suite de la crise pétrolière dans le Moyen-Orient. L'embargo sur les expéditions de pétrole des pays arabes a soudain rendu la sécurité des approvisionnements une question cruciale dans la politique des gouvernements. Le contrôle de l'approvisionnement énergétique national dans un monde instable était le motif sous-jacent.

L'autosuffisance dans le domaine de la production pétrolière et gazière est devenue une priorité politique immédiate du gouvernement canadien qui a mis l'accent sur la recherche et le développement de nouveaux projets pétroliers et gaziers. Quand la société d'État a été créée au milieu des années 1970, Ottawa avait aussi l'intention de se donner une fenêtre sur l'industrie.

Ces politiques sont plus importantes maintenant que jamais, étant donné les événements du golfe Persique et la hausse du prix de l'essence à la pompe. Petro-Canada n'a pas été créée parce que le gouvernement canadien voulait devenir entrepreneur. Le gouvernement voulait plutôt protéger les intérêts nationaux au moyen d'une société d'État. La protection de ces intérêts nationaux, l'assurance d'un approvisionnement énergétique garanti, l'exploration et la mise en valeur des réserves de pétrole et de gaz des régions éloignées et l'ouverture d'une fenêtre sur l'industrie ont encore une place parmi les priorités canadiennes.

Le gouvernement a décidé de modifier le mandat de Petro-Canada. C'était une société de mise en valeur des régions éloignées destinée à assurer l'autosuffisance énergétique du Canada, et il lui a demandé de devenir une société comme les autres, de développer ses activités d'aval et d'avoir des stations-service comme les autres. Maintenant que c'est fait, il propose son démantèlement.

### *Initiatives ministérielles*

Étant donné que le parti au pouvoir et le gouvernement n'ont pas de politique énergétique pour le Canada, pourquoi ne s'en donnent-ils pas d'abord une pour voir comment Petro-Canada pourrait être l'instrument national qui assurera aux Canadiens la sécurité d'approvisionnement, leur donnera une fenêtre sur l'industrie pétrolière et leur permettra de protéger les intérêts du Canada, comme le prévoyait le mandat initial. Ce n'est pas le temps de se débarrasser de Petro-Canada et des sociétés d'État.

Le gouvernement doit écouter le public et conserver le trésor national qu'est Petro-Canada.

[Français]

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Avant d'accorder la parole au prochain orateur, je pense qu'il est toujours bon de rappeler que, bien qu'il y ait une certaine latitude, comme l'a rappelé l'honorable député de Kingston et les Îles, le débat doit porter sur la pertinence, et la motion dont la Chambre est présentement saisie porte sur l'attribution de temps sur le projet de loi C-84. Alors j'invite tous les députés de quelque parti qu'ils soient à tenter de rester très près de ce sujet bien qu'une certaine latitude, encore une fois, soit permise.

L'honorable secrétaire parlementaire du ministre des Finances a la parole.

**M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du ministre des Finances):** Monsieur le Président, je vais me faire un immense plaisir de suivre vos lignes directrices. J'écoutais le député de l'opposition officielle qui disait qu'à ce jour il y a eu deux jours de débat sur le projet de loi et qu'il y aura deux autres journées, que cela se terminera par la motion que l'on veut discuter aujourd'hui.

Monsieur le Président, je dois vous souligner que j'ai fait une recherche. Quand on parle de Petro-Canada et de sa privatisation, on parle donc de la raison pour laquelle cela a été créé, quand cela a été créé et comment cela s'est fait. Monsieur le Président, vous allez être heureux d'apprendre que le projet de loi établissant Petro-Canada, qui date de mars 1975, a pris, en deuxième lecture, quatre jours du temps de la Chambre. Le gouvernement libéral du temps a pris quatre jours du temps de la Chambre en deuxième lecture pour adopter la loi qui a fait Petro-Canada. On prend quatre jours, monsieur le Président, dans cette Chambre pour défaire ce qu'ils ont fait, et eux crient au martyr. Alors, vous voyez, monsieur le Président, que c'est blanc bonnet et bonnet blanc. Cela s'applique très souvent et, malheureusement, ils n'aiment peut-être pas la réalité de ce Parlement.